

Asyl News

N° 3, septembre 2018

OCA

**Séance d'information: Centre
de retour à Prêles**
page 3

Focus: Images de l'autre

Images et discours
pages 4-11

Informations spécifiques

**Réintégration réussie dans
le pays d'origine**
page 16

Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur

L'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» sera mise en votation le 25 novembre. Elle vise à ancrer la primauté du droit constitutionnel sur le droit international. En cas d'adoption,



les traités internationaux en contradiction avec la Constitution devraient être adaptés, et au besoin résiliés. Seules les règles impératives du droit international sont réservées.

L'initiative pour l'autodétermination menace la sécurité juridique de nos relations internationales et sape la crédibilité de la Suisse. En effet, notre pays est dépositaire de 79 conventions internationales. En outre, en sa qualité d'État dépositaire des Conventions de Genève et comme siège de nombreux organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, la Suisse porte une lourde responsabilité sur ce plan. Autrement dit, pour rester crédible elle se doit de mener une politique cohérente dans le domaine des droits de l'homme. Or l'initiative déclare la guerre totale aux droits fondamentaux inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), qui garantit la paix, la sécurité et les libertés acquises en Europe.

En particulier, un oui à l'initiative affaiblirait la protection des droits fondamentaux des réfugiés. Car contrairement à la plupart des autres pays européens, la Suisse ne prévoit qu'une seule instance de recours. La Cour européenne des droits de l'homme y joue un rôle d'autant plus important dans la protection des personnes en fuite. En cette période turbulente où, dans le monde entier, la protection des réfugiés et le droit d'asile sont soumis à d'énormes pressions politiques, il est donc crucial que la Suisse et tous les pays d'Europe s'engagent à respecter un standard minimum sur le plan des droits fondamentaux, soit la CEDH. Le monde est entré dans une ère de globalisation, où les frontières étatiques tendent à s'estomper. Et aucun pays, même pas la Suisse, n'est en mesure de résoudre seul les questions de politique migratoire. Or une solution à la «crise des réfugiés», pour autant qu'elle existe, ne saurait être trouvée qu'à l'échelon européen. Des mesures de verrouillage des frontières et des formes de coopération avec des États comme la Libye ou la Turquie afin de barrer la route aux migrants entravent gravement aujourd'hui le droit de demander l'asile. La Convention de Genève relative au statut des réfugiés, le principal document international consacré à la protection de cette population, et la CEDH revêtent une importance centrale pour la protection des personnes en fuite. La protection des réfugiés est une obligation de droit public. Nous ne devons en aucun cas affaiblir de telles normes en matière de droits humains.

Kathrin Buchmann, directrice

Aperçu

Nouveautés de l'OCA	3
Focus: Images de l'autre	
Images et discours	4
La «crise des réfugiés»: approche sociolinguistique	4
Flüchtling, ein schönes Wort	8
La Suisse est-elle une île et les requérants d'asile sont-ils des criminels?	9
Informations spécifiques	12
Asile en Suisse	
Enfants en détention administrative	12
Interdiction de voyager dans son pays d'origine	13
Plus de 100 réfugiés entament un préapprentissage d'intégration	14
Conseil en vue du retour	
Réintégration réussie dans le pays d'origine	16
Jurisprudence	
Érythréens assujettis au service national: renvoi licite	18
International	
L'Europe poursuit sa politique de fermeture	19
Travail & Formation	
Suppression de la procédure d'autorisation	20
Caritas Berne Insertion	20
Statistique	
Les réfugiés dans le monde et en Suisse	21
Brèves infos	22

Impressum

Rédaction Lisa Schädel Layout Source Associates AG

Traduction Sylvain Bauhofer Impression Druckerei Läderach

Contact KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne

Nouveautés de l'OCA

Activités de formation

Places libres aux cours Horizonte

La saison d'automne d'Horizonte a pris un bon départ, avec notamment le premier cours proposé en français depuis des années. Nous attendons avec plaisir vos inscriptions aux deux cours suivants, où il reste encore quelques places libres:

Horizonte 18/6

Männerspezifische Bedürfnisse im Asylkontext *Männlichkeitserwartungen und Rollenbilder*

Mardi 18 septembre 2018
13h00 – 17h30

Horizonte 18/7

Zielvereinbarungen in der Asylsozialhilfe *Zwischen Unterstützung und Kontrolle*

Jeudi 8 novembre 2018
13h00 – 17h30

www.kkf-oca.ch/horizonte
Inscription au moyen du formulaire en ligne ou via info@kkf-oca.ch

Fundamente 2019 – Save the Date

Le prochain cours de base pour les bénévoles engagés dans le secteur de l'asile aura lieu les 25 janvier et 1^{er} février 2019. Le cours d'une durée de deux jours passe en revue les diverses facettes de l'asile dans le canton de Berne, y c. les développements actuels au niveau tant national que cantonal (restructuration du domaine de l'asile, pratique en matière d'asile concernant l'Érythrée, etc.). Les divers modules forment ensemble un solide «kit

de base» pour l'accompagnement au quotidien des personnes en fuite – avec des notions du droit d'asile, des conditions de séjour dans le canton de Berne, du droit de l'aide sociale en matière d'asile ou encore de l'intégration (dans la vie professionnelle). Les participants auront de nombreuses occasions d'échanges et seront encouragés à réfléchir à leur rôle de bénévoles. Le programme, qui sera publié ces prochaines semaines, s'inspirera de l'actuel cours de septembre.

www.kkf-oca.ch/fundamente
Renseignements: Daphna Paz,
031 385 18 08, daphna.paz@kkf-oca.ch
Inscription au moyen du formulaire en ligne ou via info@kkf-oca.ch

Événements

Rencontre de réseautage de la 1re phase

Le domaine de l'asile est en pleine mutation. Des centres fédéraux sont créés dans toute la Suisse, et les procédures d'asile accélérées seront introduites d'ici 2019. Au niveau cantonal, les restructurations prévues vont chambouler l'hébergement et l'encadrement dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Or pendant ce temps, il faut continuer d'assurer le fonctionnement au quotidien des centres d'hébergement collectif. La toute première rencontre de réseautage de la 1re phase permettra au personnel des CHC du canton de Berne de nouer d'utiles contacts et d'échanger des informations et des expériences.

Dans un premier temps, un bref tableau sera brossé des changements prévus au niveau tant fédéral que cantonal, avec leurs effets sur la 1re phase. Par la suite, des échanges d'information et d'expériences sont prévus, lors de

six modules d'ateliers portant sur des thèmes variés: encouragement linguistique, familles dans les CHC, gestion de conflit, soins médicaux, transferts, propreté et hygiène. Enfin, un apéritif convivial favorisera les discussions à bâtons rompus.

La présente invitation s'adresse à tout le personnel – services de nuit et de fin de semaine compris – des centres d'hébergement collectif des services d'aide sociale en matière d'asile et des services sociaux pour réfugiés du canton de Berne.

www.kkf-oca.ch/vernetzungsanlass
13 novembre 2018, 13h30 - 17h30,
Paroisse Paulus, Berne
Délai d'inscription: 30 septembre 2018
Coûts: 30 francs
Renseignements: Raphael Strauss,
031 385 18 14, raphael.strauss@kkf-oca.ch

www.kkf-oca.ch/vernetzungsanlass

Séance d'information: Centre de retour de Prêles

Le 25 août, de nombreux bénévoles se sont retrouvés à Berne pour s'informer sur le centre de retour pour personnes déboutées de l'asile qui ouvrira ses portes à Prêles, ainsi que pour explorer de nouvelles pistes d'engagement. Mercredi 31 octobre, le réseau de soutien aux requérants d'asile déboutés UNAAS organise une séance d'information avec un représentant des autorités: Markus Aeschlimann, de l'Office de la population et des migrations, présentera le concept d'exploitation du centre de retour et répondra à vos questions. La manifestation prévue de 16h00 à 17h30 sera suivie d'un apéritif.

sabine.lenggenhager@kkf-oca.ch

Focus: Images de l'autre

Images et discours

«Vagues de réfugiés», «flux de réfugiés», «requérants d'asile», «réfugiés économiques» – le débat politico-médiatique regorge de termes à connotation négative. Même «réfugié» a ses détracteurs. Le langage crée la réalité plus qu'il ne la décrit – il est d'autant plus important d'en avoir conscience.

La «crise des réfugiés»: approche sociolinguistique

Par: Markus Rheindorf

L'usage que l'on fait de la langue n'est jamais neutre, même si l'on ne s'en rend pas toujours compte. Des termes comme «réfugié» ou «migrant» suscitent des associations d'idées et évoluent au fil du temps. Les médias et les politiciens jouissent d'un réel pouvoir sur nos pratiques langagières, et possèdent une responsabilité d'autant plus grande.

«Une marée humaine a déferlé sur nous...»

«Nous devrions aider les personnes qui méritent réellement notre aide»

«Bombe à retardement: 50% des musulmans sont réfractaires à l'intégration»

De tels propos montrent clairement deux choses: d'une part, la langue recourt souvent à des images et véhicule au passage des valeurs, des émotions ou des attitudes subjectives. D'autre part, les schémas ou formules présents dans la langue font que parfois, les choses n'ont même pas besoin d'être dites: on se sent en pays connu, et donc les vides se combrent et les images surgissent d'elles-mêmes. Ces deux phénomènes ont fait

l'objet de vastes recherches sociolinguistiques, à l'instar des discours tenus sur des minorités, où des stéréotypes explicites ou implicites, le soulignement de caractéristiques négatives ainsi que des accusations aboutissent à légitimer l'exclusion, la discrimination et la persécution des minorités en question.

Réfugiés, migrants ou Africains?

Preuves à l'appui, l'usage de la langue n'est jamais neutre. Pour restituer une situation donnée, nous sommes obligés de faire parmi de nombreuses possibilités des choix lexicaux et grammaticaux. Qualifie-t-on un groupe de personnes cherchant à atteindre l'Europe par la Méditerranée de «réfugiés», de «migrants» ou d'«Africains»? Mentionne-t-on leurs mobiles, leurs objectifs, les conditions de leur voyage ou de simples données statistiques? Décrit-on leur départ de chez eux, leur venue et le passage des frontières – ou parle-t-on sous forme imagée d'un flux ou d'une vague? Loin d'être neutres, les décisions que nous prenons ici sont arbitraires, même si on ne réalise pas toujours les raisons qui nous font nous exprimer de telle ou telle façon. En sociolinguistique, on parle de «recontextualisation» quand des faits sont rendus soit par le langage, par des images, des graphiques ou des statistiques. Toute recontextualisation transforme et déforme d'une certaine manière la réalité. Les analyses sociolinguistiques examinent encore la manière dont elle procède, les stratégies à l'œuvre et les idéologies sous-jacentes.

Les modèles linguistiques, et donc la manière dont nous parlons usuellement d'un thème, évoluent. Les acteurs dont les propos parviennent à des millions de personnes, comme les médias ou les politiciens, possèdent ici un plus grand pouvoir et une responsabilité accrue par rapport aux simples citoyens. Des études ont ainsi montré que les mots associés aux notions de «réfugié» ou «migrant» ont évolué au fil du temps. Mais

comme ce sont précisément les mots qui suscitent en nous la réflexion quand une notion apparaît dans le discours, les valeurs, les idées et les images que l'on associe à cette notion changent aussi – indépendamment de toute définition juridique. De tels changements prennent souvent du temps – des années, voire des décennies; des événements dramatiques peuvent toutefois conduire à des revirements rapides et complets. Après les attentats terroristes du 11 septembre, la migration a été associée au terrorisme, à une menace et à d'autres notions sécuritaires et dans toute l'Union européenne, la migration est toujours plus souvent liée à la criminalité et à la fraude sociale depuis l'accord de Schengen.

«Absence de volonté de s'intégrer»

On a pu voir en 2015/2016 à quelle vitesse de tels glissements sont susceptibles de se produire. Deux résultats de la recherche méritent ici d'être cités en exemple: au printemps 2015, l'opportunisme politique a conduit la notion d'«absence de volonté de s'intégrer» à s'établir en Autriche dans le discours public – dans les médias comme dans le monde politique. Dans le passé, cette notion n'était apparue qu'à l'occasion d'un débat parlementaire de 2006, et un vaste front l'avait refusée comme inappropriée. Même les médias ne l'avaient pas reprise jusqu'en 2015, et cette notion est également absente du droit matériel concernant la migration et l'intégration.

La création lexicale «absence de volonté de s'intégrer» a ceci d'intéressant qu'elle déplace l'attention de l'«intégration» à un état d'esprit réprouvé. À la différence de termes comme «critères d'intégration» voire «refus de s'intégrer», elle ne se réfère pas à un comportement objectivement constatable, mais au manque d'une «volonté» intérieure. L'intégration est ainsi recontextualisée comme un phénomène n'ayant pas lieu, par manque de volonté. Cette assimilation permet de juger – et le cas échéant de sanctionner, comme certains le demandent – des personnes sur la base non pas de leur comportement

Qualifie-t-on un groupe de personnes de «réfugiés», de «migrants» ou d'«Africains»? Loin d'être neutres, les décisions que nous prenons ici sont arbitraires.

effectif, mais de leur simple volonté ou consentement. En somme, on exige des nouveaux venus une forme de soumission et d'obéissance, pour se référer au registre militaire, ou d'allégeance comme on l'attendait traditionnellement d'une femme à son mari, dans le langage courant et dans la littérature.

Comment le néologisme «manque de volonté de s'intégrer» a-t-il fait son entrée dans le discours politique? Peu après les attentats perpétrés le 7 janvier 2015 à Paris contre la rédaction du journal Charlie Hebdo et contre un supermarché juif, des politiciens autrichiens ont établi un lien entre le terrorisme international et les problèmes d'intégration en Autriche. La

situation serait due à l'attitude de nombreux musulmans, qu'il faudrait par conséquent sanctionner durement. Dans le débat politique qui a suivi et qui a rencontré un important écho médiatique, le terrorisme et l'«absence de volonté d'intégration» ont été rapprochés par la conjonction «et», ou figuraient dans des phrases contiguës. Ce lien matériel est d'autant plus frappant qu'il est resté implicite dans plus de 200 articles.

Alors que des questions critiques se posaient à tout moment sur la définition du «manque de volonté de s'intégrer», les politiciens ont préféré s'en remettre à une «commission d'experts». Après tout, il suffisait de la démontrer par des exemples, avec des anecdotes concernant tantôt des écoliers musulmans refusant de serrer la main à leur maîtresse, tantôt l'absentéisme d'écolières musulmanes aux cours de natation. En contraste flagrant avec ce flou, des revendications politiques se sont élevées pour que des délits qu'on n'avait même pas définis fassent l'objet de peines plus sévères – allant d'amendes et de

La création lexicale «absence de volonté de s'intégrer» a ceci d'intéressant qu'elle déplace l'attention de l'«intégration» à un état d'esprit réprouvé.

l'obligation de fournir un travail social à l'expulsion, en passant par des peines de prison. Même si la commission juridique n'a finalement vu aucun moyen de concilier de tels «délits» avec la Constitution autrichienne, la notion est restée omniprésente dans le discours politique et médiatique. Elle a rapidement fait son entrée dans des communiqués de presse, des programmes et des accords gouvernementaux entre partis politiques visant à justifier des mesures restrictives à l'égard des réfugiés et des migrants. Des faits similaires, typiques d'une politique populiste, se retrouvent dans d'autres pays. On peut penser aux frères musulmans fréquentant une école de Therwil (BL) qui, en 2016, avaient fait les gros titres selon la dynamique décrite ci-dessus.

«Bombes de testostérone»

Une analyse plus ambitieuse, portant sur plus de 10 000 informations publiées par les médias autrichiens, a examiné comment l'usage des termes «réfugié» et «migrant» a évolué entre 2015 et 2016. Au début de 2015, «réfugié» était encore associé à des caractéristiques nettement plus positives que «migrant»: on pensait à la compassion et au besoin de soutien, à la souffrance subie et à la nécessité de venir en aide, et il n'était guère question de chômage, de pauvreté, de paresse, de criminalité ou d'un fardeau grevant l'État social. Au cours de la succession d'événements ayant marqué en 2015 la «crise des réfugiés», plusieurs glissements sémantiques sont apparus, avec pour effet qu'au début de 2016 déjà, toutes les caractéristiques négatives susmentionnées étaient liées aux réfugiés. Bien des nouvelles associations d'idées sont restées éphémères, ne se référant qu'à des événements concrets; d'autres toutefois ont eu la vie longue dans le langage, comme les expressions «réfugié écono-

mique» ou «bombe de testostérone». La première connotation subdivise cette population en «vrais» et «faux» réfugiés, qui ne méritent ni aide ni protection. La seconde, apparue lors du compte rendu des agressions sexuelles de la Saint-Sylvestre, combine perfidement les stéréotypes du terroriste déguisé en réfugié ainsi que du violeur nord-africain à la sexualité débridée et qui constitue un véritable danger public.

Les enchaînements conceptuels finissant par entrer dans l'usage, à force d'être répétés, et les néologismes constituent deux approches langagières différentes susceptibles de mar-

L'expression «réfugié économique» subdivise le groupe de réfugiés en «vrais» et «faux» réfugiés, qui ne méritent ni aide ni protection.

quer l'image que la société se fait des réfugiés. Or toutes deux se prêtent à une analyse critique, qui suppose toutefois un débat approfondi sur les mécanismes langagiers – comme le montre Laura Tommila dans le présent numéro.

Bibliographie:

- Rheindorf, Markus: Integration durch Strafe? «Integrationsunwilligkeit» im politischen Diskurs. Vom späten Erfolg eines umstrittenen Begriffes. In: Jennifer Carvill Schellenbacher, Julia Dahlvik, Christoph Reinprecht (Hg.): Migration und Integration – wissenschaftliche Perspektiven aus Österreich. Vienna University Press.
- Wodak, Ruth: Vom Rand in die Mitte – «Schamlose Normalisierung». In: Politische Vierteljahresschrift, Juni 2018, Nr. 59/2, 323-335.
- Wodak, Ruth: Politik der Angst: Zur Wirkung rechtspopulistischer Diskurse. Edition Konturen.

Markus Rheindorf est un linguiste appliqué et un angliciste. Après des études à Vienne, aux États-Unis et en Hollande, il a fait en 2006 une thèse à l'Université de Vienne. Ses intérêts de chercheur comprennent le changement linguistique, l'analyse critique du discours et la communication politique.

«Je m'imaginai qu'en Suisse tout le monde pouvait vivre libre et que toutes les cultures y étaient respectées.»

«Quand j'étais encore en Syrie, la Suisse me semblait être un paradis. Ce pays m'était familier par les émissions télévisées montrant son magnifique décor naturel, la ville de Genève avec toutes ses banques, ses habitants riches et heureux. Puis quand j'ai fui en Europe, on m'a dit qu'en Suisse, les réfugiés avaient davantage de chances que dans d'autres pays. Comme Kurdes, nous étions opprimés en Syrie. Alors je m'imaginai qu'en Suisse tout le monde pouvait vivre libre et que toutes les cultures y étaient respectées. Je croyais les habitants de ce pays gentils et ouverts, respectueux et aimables avec les étrangers.

Je suis arrivé en 2008 à la gare de Bâle, où je me suis annoncé au poste de police. On m'a indiqué l'adresse du centre d'accueil. C'était beaucoup trop compliqué pour moi: je ne parlais pas la langue, et tout était nouveau pour moi. Après plusieurs heures de vaines recherches, j'ai fini par demander l'aide d'un chauffeur de taxi, qui m'a conduit gratuitement au centre d'accueil. Cette aide m'a donné beaucoup de force. Quelques semaines plus tard, alors que je séjournais dans un centre de transit de l'Emmental, j'ai remarqué que tout le monde ne répondait pas à mes salutations, qu'on nous regardait souvent bizarrement, mes collègues et moi, et parfois même qu'on nous insultait. Un jour, alors que je téléphonais devant le centre, un homme est venu me dire que nous les étrangers, on prenait tout l'argent des Suisses et que ce n'était pas juste qu'on s'achète ensuite des objets coûteux comme un iPhone. La conversation s'est engagée, on a longuement discuté et par la suite, on s'est revus plusieurs fois. Notre relation est devenue presque amicale, et j'ai réalisé que mon interlocuteur avait changé d'opinion. Cela reste une belle expérience. Au village aussi, quelques jeunes nous ont régulièrement invités, mes collègues et moi, à des grillades au bord de la rivière. J'ai ainsi fait la connaissance de personnes très ouvertes et chaleureuses, qui ont facilité mon intégration en Suisse.

Expérience faite, la Suisse est un pays très tolérant, qui respecte les cultures différentes et les minorités. Mais j'ai aussi remarqué que tout le monde n'est pas égal et que comme partout ailleurs, le rejet et les préjugés y sont répandus. Mes contacts avec certaines autorités ont été difficiles, et il m'est arrivé de subir des discriminations (on m'a dit par ex., lors d'un contrôle de police, que je devais directement me rendre du centre de transit à mon cours d'allemand, sans «traîner» en ville). Ces préjugés négatifs ont exigé de moi beaucoup de patience et de force intérieure. Il était parfois blessant ou offensant que les gens se fassent une image de moi sans me connaître.



Photo: mad

Puis quand j'ai obtenu le statut de réfugié, beaucoup de gens sont subitement devenus plus serviables et plus ouverts. Du jour au lendemain, j'ai bénéficié de préjugés positifs: j'avais vécu un traumatisme, il m'avait fallu fuir et j'avais besoin d'aide.

Dans l'ensemble, j'ai reçu beaucoup de soutien, de la part de particuliers comme d'organisations. J'ai rapidement appris l'allemand – mon principal défi –, grâce à quelques enseignants très engagés. Dès que j'ai parlé la langue locale, mes contacts avec les Suisses se sont améliorés, tout comme leur attitude à mon égard. Et quand j'ai travaillé, les choses ont encore changé. J'ai ensuite eu l'impression d'obtenir davantage de reconnaissance et d'estime, d'être considéré comme «bien intégré» et membre à part entière de la société.

Ramadan Haci, Kurde de la Syrie, en Suisse depuis 10 ans



Photo: Flickr/Montecruz Foto

Flüchtling, ein schönes Wort

Von: Simon Chen

In rechten Kreisen sind Flüchtlinge unbeliebt, in linken das Wort Flüchtling. Es sei ein abschätziger Begriff, kein mitfühlender mehr, man denke nur an analoge Bildungen wie Eindringling, Feigling oder Emporkömmling, die alle negativ konnotiert sind. Man empfiehlt, Flüchtlinge etwa durch Menschen auf der Flucht zu ersetzen. Oder durch Geflüchtete, was auf Menschen, die im Zufluchtsland angekommen sind, tatsächlich am besten zutrifft, denn sie haben die Flucht ja hinter sich. Wobei ich es seltsam finde, Menschen nach dem zu benennen, was sie taten oder waren. Das ist wie wenn die Touristin nach ihrer Heimkehr als Gereiste oder der Papst als Ex-Kardinal bezeichnet würde.

Als Wortmensch bin ich immer skeptisch, wenn bisher unbescholtene Wörter aufgrund einer gerade aktuellen politischen Korrektheit auf einmal ausgewechselt werden. Ich finde Flüchtling, der Bedeutung zum Trotz, ein schönes Wort. Flüchtling hat etwas niedliches, es erinnert an Wörter wie Säugling, Schützling, Liebling, was beweist, dass Wörter auf -ling durchaus auch positive Bedeutungen haben. Natürlich, sie haben alle einen Beiklang von Hilflos-, von Abhängigkeit. Aber sind Flüchtlinge nicht genau das?! Flüchtlinge sind auf uns angewiesen und brauchen unsere Hilfe – passt doch! Mit dem Wort spreche ich dem einzelnen Flüchtling – trotz seiner misslichen Lage – eine starke selbstbestimmte Persönlichkeit ja nicht ab. Nehmen wir die Wörter ernst, machen wir sie nicht schlechter als sie sind, lassen wir Flüchtling nicht zu einem indexierten F-Wort werden!

Müssen wir, nur weil Ausländerfeinde das Wort abschätzig und negativ benutzen, uns mit konstruierten Alternativen behelfen? Ich finde nicht. Überlassen wir die Deutungshoheit nicht den Rechten. Ich rasiere mir meinen Schädel auch und bin trotzdem kein Nazi.

Ich werde weiterhin das Wort Flüchtling benutzen – nicht abschätzig, sondern mitfühlend.



www.simonchen.ch

La Suisse est-elle une île et les requérants d'asile sont-ils des criminels?

Par: Laura Tommila

Ces dernières années, les comptes rendus des médias sur les requérants d'asile ont profondément changé. Après le «long été de la migration» de 2015, on constate une diversification thématique et une moindre criminalisation de cette population. De nouveaux discours sur l'insécurité ont toutefois fait leur apparition.

Les discours politiques et médiatiques sont étroitement liés. Comme les médias influencent les décisions politiques, il est élémentaire dans une démocratie directe que les comptes rendus soient équilibrés. Ce n'est hélas pas le cas la plupart du temps sur le thème de l'asile, comme en témoignent ci-après les résultats d'une analyse portant sur 389 articles parus dans quatre quotidiens suisses (20 Minuten, Blick, Neue Zürcher Zeitung et Tagesanzeiger). Les questions centrales de cette étude remontant à 2012/2013 étaient les suivantes: Qui est visible? Qui reste invisible? Comment les requérants d'asile

En 2012/2013 le requérant d'asile type venait de Tunisie, du Maroc ou d'Algérie, était de sexe masculin et criminel.

sont-ils représentés en mots et en images? Cet article reflète sur la base d'observations – dont l'analyse scientifique se poursuit – ce qui a changé (ou non) depuis 2013.

Criminalisation – LE requérant d'asile typique

Même si entre 2012 et 2013, quantité d'articles ont paru sur le thème de l'asile, leur contenu est très peu varié. 95% des articles se rapportaient à quatre thèmes seulement – politique, criminalité, nombre de demandes d'asile, hébergement des

Deux voleurs arrêtés

ZURICH. La police a arrêté hier en gare de Zurich deux présumés pickpockets. Les policiers avaient observé les requérants d'asile et ont mis leur butin en sécurité. Le Tunisien (27 ans) et le Marocain (29 ans) ont nié les faits.
(20Minuten, 18.2.2013)

requérants d'asile. Il était particulièrement frappant de voir la constante reprise de brefs communiqués d'agences similaires sur des délits commis par des requérants d'asile (voir encadré). La part de tels articles oscillait, selon le journal, entre 18% (NZZ) et 48% (Blick).

En règle générale, les quatre journaux mentionnent la nationalité, le sexe et l'âge des requérants d'asile soupçonnés d'avoir enfreint la loi. D'où un renforcement des stéréotypes sur le requérant d'asile. En 2012/2013 il venait de Tunisie, du Maroc ou d'Algérie, était de sexe masculin, âgé de 15 à 48 ans et criminel.

La criminalisation des requérants d'asile s'est opérée d'une part en multipliant les articles sur la délinquance, d'autre part en passant sous silence les requérants d'asile qui se conforment à la loi. Seuls 13 des 389 articles analysés présentaient les requérants d'asile comme capables d'agir, sans leur prêter de crimes. Les articles n'ont pas cherché à savoir quels mobi-

Le stéréotype DU requérant d'asile s'est quelque peu estompé en 2015. Les personnes originaires d'Érythrée et de Syrie ont fait les gros titres.

les pouvaient être à l'origine des actes criminels de certains requérants d'asile. Des valeurs morales ont été associées à un simple statut politique, et la criminalité a été décrite comme la manière «naturelle» d'agir des requérants d'asile. Autrement dit, des délits individuels ont été requalifiés en délits collectifs, et tous les requérants d'asile ont fait l'objet d'une suspicion générale.

Le «long été de la migration» 2015 a conduit à une diversification thématique et à une moindre criminalisation de cette population. Or de nouveaux discours ont fait leur apparition sur les risques d'actes terroristes ou d'agressions sexuelles, alors qu'il n'en était pas encore question dans les comptes rendus de 2012/2013. Le stéréotype DU requérant d'asile s'est quelque peu estompé en 2015, et les personnes originaires d'Érythrée et de Syrie ont fait les gros titres.

Déshumanisation – présentation des requérants d'asile comme des brutes

Il n'existe guère de groupe de personnes aussi varié que celui des requérants d'asile quant à l'âge, au sexe, à la provenance, à la religion, au niveau de formation, à l'origine sociale, etc. Les comptes rendus des médias n'ont toutefois pas rendu justice à l'hétérogénéité de ce groupe en 2012/2013. Non seulement la procédure d'asile réduit les individus à de simples numéros,

mais les journalistes leur ont souvent dénié toute personnalité en 2012/2013 – les requérants d'asile étant présentés comme un groupe homogène d'«autres personnes». Seuls cinq des 389 articles étudiés indiquaient le nom de requérants d'asile, et quatre seulement leur donnaient la parole.

La déshumanisation des requérants d'asile s'est manifestée à l'écrit comme sur le plan visuel. Dans ces 389 articles, seize seulement contenaient des photographies de requérants d'asile. Or leurs traits individuels restaient généralement invisibles, et à quelques exceptions près les articles n'étaient pas consacrés aux personnes représentées, les images visant plutôt à symboliser un thème abstrait, comme l'«attente» ou la «criminalité».

La publication de photographies montrant des requérants d'asile a augmenté par la suite, en 2015 notamment. Le langage visuel a également évolué. On y découvre régulièrement des traits individualisés, et les textes se réfèrent à la personne représentée. Les photos anonymisées d'agences s'utilisent plus rarement, et de façon générale on constate que la déshumanisation tant écrite que visuelle des requérants d'asile est devenue moins fréquente dans les quatre quotidiens depuis 2012/2013.

La Suisse - une île sans passé ni voisins

Les articles examinés de 2012/2013 ne resituent guère les faits dans leur contexte historique et international. Seuls 7% des articles établissent un lien avec l'étranger, et la mise en perspective historique est plus rare encore. Même après 2013, la tradition humanitaire de la Suisse est rarement évoquée, alors qu'une contextualisation internationale est établie beaucoup plus souvent. En 2015 surtout, les articles s'intéressent à la manière dont les pays voisins gèrent le thème de l'asile. Il ressort de l'analyse de 389 articles parus en 2012/2013 que l'image de la «Suisse comme île» tient à l'absence d'évocation

du contexte et à l'emploi des termes «requérant d'asile» et «réfugié». À l'intérieur des frontières nationales, les personnes ayant fui leur pays étaient désignées comme «requérants d'asile», celles séjournant à l'étranger étant des «réfugiés» – termes aux connotations différentes. D'où la construction d'une «réalité» où les réfugiés «pauvres et démunis» se trouvaient à l'étranger et les requérants d'asile «criminels», n'ayant pas droit à notre protection sur sol suisse.

Les mouvements de fuite et de migration sont actuellement décrits de manière plus globale, et des termes comme «requérant d'asile», «réfugié» et «migrant» sont souvent utilisés comme synonymes. Ainsi, outre que la Suisse n'est plus présentée comme une île et que les requérants d'asile ne sont plus

Le degré de criminalisation semble avoir diminué, et les événements qui arrivent en Suisse sont plus souvent replacés dans le contexte international.

d'emblée assimilés à des criminels, toute forme de migration est inconsciemment associée à l'exil. Il reste toutefois frappant de voir qu'un utilise presque exclusivement la forme masculine, alors que les femmes représentent une part importante des personnes mobiles.



«Les traits individuels restaient généralement invisibles.» Exemple de langage visuel des années 2012/2013. («Neue Zuversicht in der Asylpolitik», Neue Zürcher Zeitung, 22.1.2013)

4. Tschechien 23%
5. Hongkong 26%

fast drei Viertel der Anträgen ging es um konkrete Gruppen. Laut Jahresbericht

Die beiden Gruppen hätten bei allen ren Mitgliedern absouten u

Asyl bei Familie gefunden

LAUSANNE. Morad Essah, Asylbewerber aus Eritrea, hat ein neues Zuhause: Er lebt bei der Familie von Alain und Anick Christen in Lully im Kanton Waadt, mit deren Kindern er sich bereits bestens versteht. Die Unterbringung von Asylsuchenden bei Privatpersonen ist ein Pilotprojekt, das die Schweizerische Flüchtlingshilfe gemeinsam mit den Waadtländer Behörden umgesetzt hat. LOS



Der Asylbewerber Morad Essah spielt mit den Kindern der Familie Christen. KEY

Kooperat Österreic Rekruten

BERN. Die Schweiz wollen mit projekt die geme tenausbildung te in Form einer Ü der Grundausbü hen und drei bi dauern. Der i Verteidigungsm Klug verspricht «nein deutliche die Rekruten». I tern anlässlich Besuchs bei sei Amtskollegen, Maurer, auf den bei Bern. Auch port wollen Mi eine gemeinsa fen. Die Verwa im Auftrag des Beschaffung chenden Flugz

«Le langage visuel a évolué. On y découvre régulièrement des traits individualisés.» Exemple de langage visuel à partir de l'année 2015. («Asyl bei Familie gefunden», 20 Minuten, 17.4.2015)

Représentation de la réalité – réalité de la représentation

Des différences ont été constatées entre les quatre quotidiens, par ex. au niveau de la langue, mais elles sont moins marquées qu'il n'y paraissait au départ. En 2012/2013, tous quatre ont criminalisé et déshumanisé les requérants d'asile. Les choses ont changé par la suite. Le degré de criminalisation et de déshumanisation semble avoir diminué, et les événements qui arrivent en Suisse sont plus souvent replacés dans le contexte international. Le thème de l'asile reste néanmoins largement surreprésenté et aujourd'hui encore, les comptes rendus des médias sur les requérants d'asile ne sont guère équilibrés.

Connaissez-vous la toile figurant une pipe avec l'inscription en italique «Ceci n'est pas une pipe»? Ce chef-d'œuvre peint par le surréaliste René Magritte en 1929 est mon tableau préféré; non que j'aime particulièrement les pipes ou que je trouve l'œuvre particulièrement intéressante sur le plan visuel, mais en raison du message important qu'elle véhicule de manière simple et ludique: une représentation reste toujours une représentation, et ne sera jamais le sujet représenté. Il y aurait une infinité d'autres possibilités de figurer une pipe – tout comme il y aurait quantité d'autres possibilités de figurer des requérants d'asile. Les représentations d'un objet, d'un état de fait ou d'une personne ne sont jamais neutres, il s'agit toujours de constructions. Elles sont dues à des individus animés d'intentions et guidés par des valeurs, et s'inscrivent dans des systèmes sociaux, culturels et économiques variés.

Ceci n'est pas un requérant d'asile.



Laura Tommila consacre son doctorat, au Séminaire d'anthropologie culturelle et d'ethnologie européenne, aux expériences réalisées par les personnes en fuite pendant la procédure d'asile en Suisse. Elle dirige depuis décembre 2017 la Plateforme Société civile dans les centres fédéraux d'asile SCCFA (www.plattform-ziab.ch/fr).

Informations spécifiques

Asile en Suisse

Enfants en détention administrative

La détention administrative d'enfants de moins de 15 ans est interdite en Suisse. Pourtant, des enfants sont régulièrement détenus – généralement avec leurs parents. La Commission de gestion du Conseil national a déploré de telles pratiques, ainsi que d'autres problèmes liés à la détention administrative, dans un récent rapport à l'intention du Conseil fédéral.

Le rapport de la Commission de gestion (CdG) du Conseil national visait à contrôler l'efficacité et la légalité de la détention administrative, ainsi qu'à évaluer la surveillance en la matière de la Confédération – sachant que l'exécution des renvois et le recours à la détention administrative relèvent de la compétence des cantons. Depuis l'automne 2016, la Confédération surveille toutefois l'exécution des renvois et procède à un suivi (monitoring). L'évaluation de la CdG conclut que la détention administrative atteint son but, soit garantir l'exécution du renvoi des personnes déboutées de l'asile. Le système fonctionne presque toujours avec les cas Dublin, et dans deux tiers des cas de retour dans le pays d'origine. L'évaluation a par ailleurs étudié de près la situation des requérants d'asile mineurs.

Détention d'enfants

Entre 2011 et 2014, quelque 200 enfants ou jeunes de moins de 18 ans ont été détenus; la plupart étaient accompagnés. Les mineurs de 15 ans révolus peuvent certes être mis en détention administrative pendant une durée maximale de 12 mois. Mais selon la Convention relative aux droits de l'enfant, qui vaut aussi pour la Suisse, la privation de liberté doit être prévue pour un enfant uniquement en dernier ressort. Par contre, elle est interdite pour les enfants de moins de 15 ans. Or pendant les quatre années sous revue, des moins de 15 ans ont été mis en détention dans plus de 120 cas. La CdG a été très claire à ce sujet: «Certains cantons, celui de Berne en tête d'après les données enregistrées, mettent régulièrement en détention, avec

leurs parents, des mineurs de cette tranche d'âge [moins de 15 ans], ce qui est vraisemblablement illégal.» D'autres cantons ne mettent toutefois aucun mineur en détention.

Pour une harmonisation des pratiques

Les différences cantonales sont frappantes et soulèvent selon la CdG des questions de fond au vu du principe d'égalité. «En effet, les personnes concernées n'ont aucune influence sur la répartition des requérants d'asile entre les différents cantons. Or, cela peut avoir d'importantes conséquences pour elles puisque les cantons ne procèdent pas de la même manière, surtout pour ce qui est du recours à la détention administrative.»

Un réexamen des chiffres relatifs à la détention administrative a toutefois révélé qu'il s'agissait en partie de comptabilisations erronées. On en vient à la seconde critique formulée par la CdG:

Séparations de familles aux États-Unis

Donald Trump a commencé, dans le cadre de sa politique de «tolérance zéro», à arrêter des personnes franchissant la frontière américaine sans autorisation d'entrée valable. Dont beaucoup de familles avec enfants. Comme selon la loi américaine les enfants ne peuvent être tenus responsables des actes de leurs parents, les familles ont été séparées – les parents étant placés dans des établissements pénitentiaires et les enfants accueillis tantôt dans des camps spéciaux et des villages de tentes – qui à en juger par les photos ont souvent un caractère carcéral –, tantôt dans des familles d'accueil ou des homes. Le gouvernement américain a comparé les agissements des immigrants «illégaux» aux autres infractions pénales: quiconque commet un crime est arrêté et subit une séparation de ses enfants, a fait savoir la Maison Blanche. Au total, 2700 enfants avaient été séparés de leurs parents jusqu'à la levée officielle de cette mesure à la fin juin. Un mois plus tard, moins de la moitié des enfants concernés avaient retrouvé leurs parents. Et ces retrouvailles n'avaient souvent abouti que grâce à l'aide de particuliers et d'ONG. D'autres parents ont été refoulés dans leur pays d'origine – sans leurs enfants. On ignore d'ailleurs comment au juste la nouvelle réglementation sera mise en œuvre. Et comme le gouvernement persiste à vouloir arrêter les immigrants «illégaux», il se pourrait qu'à l'avenir des enfants soient mis en détention avec leurs parents.

la gestion des données du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) est «inefficace, sujette à des erreurs et d'une utilité réduite», et le SEM est invité à examiner, en collaboration avec les cantons, les cas d'erreur de saisie concernant des mineurs de moins de 15 ans. La CdG invite en outre le Conseil fédéral à s'assurer de la gestion efficace des données, pour que le SEM puisse exercer véritablement sa fonction de surveillance de l'exécution des renvois. Le conseiller national Alfred Heer, vice-président de la CdG, a expliqué aux médias l'importance que revêt pour les mineurs accompagnés un environnement sans vocation carcérale. Une simple obligation de s'annoncer ou des entraves électroniques seraient envisageables. Le Conseil fédéral est en outre prié d'aménager des places de détention adaptées aux mineurs de plus de 15 ans. Le Conseil fédéral a

Les différences cantonales sont frappantes et soulèvent selon la CdG des questions de fond au vu du principe d'égalité.

jusqu'à la fin septembre pour prendre position sur le rapport et pour indiquer à la CdG les mesures qu'il entend mettre en œuvre.

Aucun cas d'enfants séparés de leurs parents

À la différence des années précédentes, aucun cas où des enfants auraient été séparés de leur famille n'a été découvert entre avril 2017 et mars 2018. La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) l'a relevé dans son rapport relatif au contrôle de l'exécution du droit des étrangers. Sans préciser pour autant si davantage d'enfants avaient été mis en détention avec leurs parents. Or le dilemme est inévitable, si l'on tient à incarcérer les parents: soit les enfants sont mis en détention avec eux, soit on les sépare de leurs parents. La seule solution à cette contradiction consisterait à prévoir des mesures moins sévères. La même question se pose actuellement pour le gouvernement américain (voir encadré).



Rapport de la CdG: <https://bit.ly/2MV0IkZ>

Rapport de la CNPT: <https://bit.ly/2w98ZG6>

Mise en œuvre plus stricte de l'interdiction de voyager dans son pays d'origine

Le Parlement veut durcir encore l'application de l'interdiction faite aux réfugiés de se rendre dans leur pays d'origine.

Le Parlement discute à intervalles réguliers de propositions visant à limiter les voyages dans l'État d'origine, ou plus généralement la liberté de voyager des personnes ayant fui leur

pays. Il l'a fait pour la dernière fois en mars et en juin 2018. Or on oublie généralement que selon le droit en vigueur, les voyages dans le pays d'origine ou de provenance peuvent déjà aboutir au retrait du statut de réfugié, et donc à la levée de l'admission en Suisse. Les personnes reconnues comme réfugiées en Suisse ont droit à un titre de voyage international pour réfugiés. Ce document leur permet certes de quitter la Suisse et d'y revenir. Mais les voyages dans le pays d'origine ou de provenance ne sont pas autorisés. Un tel voyage serait assimilé à une remise volontaire sous la protection de ce pays, rendant superflue la protection accordée par la Suisse.

Renversement du fardeau de la preuve

Jusqu'ici, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) devait prouver dans chaque cas d'espèce que le voyage était volontaire, que la personne avait réellement eu l'intention de se placer à nouveau sous la protection de son pays d'origine ou de provenance, et qu'elle avait bénéficié d'une telle protection. Or c'est bien souvent difficile à démontrer. Le Conseil fédéral veut par conséquent renverser le fardeau de la preuve. Le SEM ne renoncerait à une procédure de révocation de l'asile qu'à titre exceptionnel, si les réfugiés parviennent à fournir des explications crédibles à ce sujet. Le Conseil des États s'est rallié en juin à cette proposition, en exigeant de surcroît une interdiction de voyage dans certains pays voisins ou de transit. Une telle mesure vise à éviter tout contournement de l'interdiction de voyager dans le pays d'origine. Comme bien des personnes ayant fui leur pays n'ont pas la possibilité ou le droit d'y retourner, un voyage dans un État voisin constitue souvent l'unique possibilité de rendre visite à des proches. Le projet a été transmis au Conseil national.

Extension de l'interdiction aux AP

À la différence des réfugiés admis à titre provisoire ou reconnus, les étrangers admis à titre provisoire n'ont pas droit à un document de voyage international. Pour se déplacer à l'étranger – en Europe ou dans un État tiers –, il leur faut demander au SEM un visa de retour. Un tel document n'est délivré qu'à des conditions très strictes, par ex. en cas de décès ou de maladie grave de proches parents, ou pour permettre à des élèves d'effectuer un voyage scolaire obligatoire. Trois ans après le prononcé de l'admission provisoire et moyennant l'autonomie financière requise, les personnes admises à titre provisoire ont en outre la possibilité d'effectuer un voyage au maximum par an «pour d'autres motifs».

Après un récent dialogue de sourds sur une amélioration réelle du statut d'admission provisoire et même si les possibilités de voyage des AP sont déjà définies de manière très étroite, le Conseil des États veut désormais y ajouter une interdiction générale de retour dans le pays d'origine. Alors qu'aujourd'hui déjà, il est possible de réexaminer l'admission provisoire et de la lever le cas échéant, si le SEM découvre l'existence d'un voyage non approuvé dans le pays d'origine ou de provenance.

Plus de 100 réfugiés entament un préapprentissage d'intégration

En août, plus d'une centaine de personnes relevant de l'asile ont commencé leur préapprentissage d'intégration dans le canton de Berne. Ce n'était pas les candidats intéressés et motivés qui manquaient, alors qu'il a parfois fallu beaucoup de patience et de persuasion pour trouver les employeurs intéressés.

Le préapprentissage d'intégration a débuté cet été dans 19 cantons au total. Le projet pilote, prévu sur quatre ans, vise à faciliter l'insertion professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, tout en les préparant à suivre une formation professionnelle de base. Dans le canton de Berne, le préapprentissage d'intégration est proposé dans huit secteurs d'activité, dont l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail, la logistique et l'agriculture. Les apprentis travaillent trois jours en entreprise et fréquentent l'école professionnelle deux jours par semaine. Dans l'enseignement, l'accent est mis sur les compétences professionnelles requises et sur l'apprentissage de l'allemand.

Lancement réussi

Rachel Schipper, directrice suppléante du projet à l'Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne, se félicite du bon départ pris par le nouveau préapprentissage d'intégration. La recherche

d'entreprises formatrices n'a pas été de tout repos. Beaucoup d'employeurs méconnaissent le concept du préapprentissage, alors même qu'il existe dans le canton de Berne depuis 10 ans déjà un «préapprentissage standard», accessible à tous les adolescents ou jeunes adultes. Les réticences étaient également manifestes à l'égard de personnes maîtrisant mal l'allemand. Facteur aggravant, la demande a été faite aux entreprises formatrices quand beaucoup d'entre elles avaient déjà attribué leurs places d'apprentissage vacantes ou finalisé leur planification budgétaire de l'année en cours. Les efforts accomplis semblent avoir porté leurs fruits. L'objectif de trouver 70 places de préapprentissage a été largement dépassé, avec 100 places. Et dans chacun des huit secteurs d'activité, des classes d'apprentissage comptant 11 à 14 élèves ont été créées.

Préapprentissage d'intégration vs. préapprentissage standard

Un autre réel défi consistait à trouver pour les candidats la bonne entreprise formatrice. Certains secteurs, comme la construction ou l'horticulture, étaient très appréciés alors qu'au départ, l'économie domestique ou l'agriculture ne rencontraient qu'un faible intérêt. Au bout du compte, sur 300 inscriptions reçues, 150 personnes motivées et répondant aux qualifications exigées ont été retenues pour le préapprentissage d'intégration. Parmi elles, 100 ont commencé le préapprentissage d'intégration. Les autres effectuent un «préapprentissage standard», un «préapprentissage 25 plus» ou un apprentissage débouchant sur un CFC, ou alors ont directement accédé au marché du travail. Le «préapprentissage standard» et le «préapprentissage 25 plus» ne s'adressent pas expressément aux personnes venues en Suisse par la filière de l'asile, tout en leur étant ouvertes. À la différence du préapprentissage d'intégration, les deux autres types de préapprentissage ne prévoient pas d'enseignement spécifique à la profession choisie, car les classes sont mélangées, et des cours intensifs d'allemand ne sont pas prévus.

Markus Buri

Agriculteur à Lyssach, économie laitière et forestière

Tsegai Hayelom

Érythréen, depuis trois ans en Suisse

Markus Buri se dit fasciné par les projets du genre du PAI, et a donc aussitôt accepté de participer à la phase pilote. Il n'a aucune crainte pour la collaboration avec son futur apprenti. Celui-ci a déjà effectué un stage de préapprentissage de trois jours et lui a fait bonne impression. De son côté Tsegai Hayelom travaillait déjà dans l'agriculture en Érythrée et il a l'habitude de ce travail physiquement astreignant. La nouveauté pour lui, ce sont les machines, car presque tout se fait à la main dans son pays d'origine. En outre, il a un peu peur au début – comme presque tous les autres apprentis – d'éventuels problèmes de compréhension dus à la langue.



André Stalder

Agriculteur à Lützelflüh, élevage de bétail et cultures fourragères

Fresenay Tesfamaryam

Érythréen, depuis cinq ans en Suisse

André Stalder est convaincu qu'une formation est primordiale pour les jeunes ayant dû fuir en Suisse. Un apprentissage leur assure un avenir et leur donne une chance dans la vie. Une formation constitue également un atout, s'ils devaient rentrer plus tard dans leur patrie. Il se réjouit de transmettre ses connaissances à Fresenay Tesfamaryam, son apprenti érythréen. Ce jeune homme a déjà travaillé dans l'agriculture en Érythrée et le travail ne lui fait pas peur. Il craint tout au plus des problèmes de compréhension. Mais son futur maître d'apprentissage tient à le rassurer: «Il n'y aura pas tellement de difficultés.»



Des paysans bernois forment des réfugiés érythréens

Au début de juillet, un soir à 19h30, près de 40 personnes se retrouvent à l'Inforama, soit au centre de formation pour l'agriculture du canton de Berne, à Unterzollikofen. La séance a été fixée tard – car les paysans ont du travail jusque-là à la ferme, s'entend dire une citadine ignorante. Les agriculteurs sont tous venus à l'Inforama parce qu'ils vont former dans leur ferme, pendant un an, un apprenti ayant un vécu migratoire. Ce soir-là, des informations seront données sur le préapprentissage d'intégration dans l'agriculture qui commencera bientôt. Il s'agit de clarifier les questions ouvertes et de permettre des échanges entre les agriculteurs et les futurs apprentis. Eux aussi sont présents – 13 jeunes gens, presque tous ressortissants du l'Erythrée. Certains sont déjà assis auprès de leur futur maître de formation et lui parlent, avec parfois une évidente timidité.

Le thème délicat des repas

Karin Oesch, responsable de la formation à la section bernoise de l'Union des paysans, explique aux personnes présentes les conditions-cadres du préapprentissage. Un sujet surtout semble préoccuper les apprentis dans l'agriculture et eux seuls – les repas. On leur explique à plusieurs reprises que les repas communs sont très importants dans les exploitations agricoles – on est réunis autour d'une table et tout le monde mange la même chose. Les formateurs posent diverses questions sur le thème du jeûne et de la viande de porc ainsi que sur les solutions possibles, certains paysans y ayant déjà été confrontés lors de stages de préapprentissage. Quant aux apprentis, ils semblent voir les choses avec pragmatisme. La situation varie beaucoup d'une personne à l'autre, et il faut absolument en parler ensemble.

Crainte de problèmes de communication

Que craignent le plus les maîtres d'apprentissage et les apprentis? Les apprentis s'accordent à dire à Karin Oesch qu'ils craignent que leurs connaissances insuffisantes d'allemand ne créent des malentendus. Ils espèrent que leurs formateurs feront preuve de compréhension et de patience, s'ils ne comprennent pas tout du premier coup. Un apprenti relativise en disant: «J'espère que les gens ne vont pas croire, juste parce que je viens de loin, que je ne comprends pas les choses». Un autre souhaite qu'on ait de l'indulgence s'il ne comprend pas les choses tout de suite. «Il y a peut-être des choses que je n'ai encore jamais vues, et j'espère que ça ne va pas énerver les gens.» Les agriculteurs n'émettent que peu de réserves. Les problèmes de communication ne semblent pas leur faire peur, beaucoup ayant l'habitude de la main-d'œuvre allophone. L'un des maîtres d'apprentissage présents craint qu'à cause de leur passé traumatisant, certains apprentis ne manifestent des troubles soudains.

Conseil en vue du retour

Réintégration réussie dans le pays d'origine

Que deviennent les personnes rentrées dans leur pays d'origine dans le cadre de l'aide au retour? L'Organisation internationale pour les migrations procède régulièrement à des visites de monitoring et indique dans son dernier rapport les réussites et les échecs de l'Aide suisse au retour.

Les personnes relevant du domaine de l'asile et qui choisissent de rentrer volontairement et de manière autonome dans leur pays ont la possibilité de demander, par le biais des services cantonaux de conseil en vue du retour, une aide au retour du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Cette aide vise au financement de projets de réintégration individuels dans le pays d'origine. Ces projets sont réalisés dans le cadre du projet Reintegration Assistance from Switzerland (RAS) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Au début de cette année, l'OIM a publié son dernier rapport de monitoring sur l'efficacité de l'Aide suisse au retour.

Fructueuse mise en œuvre de projets de réintégration
Sur mandat du SEM, l'OIM effectue six mois après le départ de Suisse une visite de monitoring auprès de bénéficiaires de

RAS. Pour la troisième fois après 2010 et 2013, l'OIM a encore procédé à un monitoring systématique des bénéficiaires de RAS d'une période donnée. Son rapport de monitoring paru en début d'année repose sur une enquête auprès de personnes rentrées dans leur pays d'origine entre janvier et juin 2016. Ce monitoring systématique avait pour but d'enregistrer le profil des personnes rentrées chez elles, de comprendre les effets de l'aide à la réintégration sur leur vie après leur retour et de juger de l'efficacité globale des prestations fournies.

À cet effet, les formulaires de 293 bénéficiaires ont été exploités dans 29 pays, avec l'aide des bureaux de l'OIM. Soit un taux de 52% des bénéficiaires entrant en ligne de compte pendant la période sous revue (total: 452 personnes). Les personnes

Lors de la visite de monitoring, 91% des personnes rentrées chez elles s'estimaient satisfaites de leur situation actuelle.

non joignables soit n'avaient jamais contacté l'OIM après leur retour, soit avaient poursuivi leur route ailleurs au moment du monitoring.

Les résultats sont impressionnants. Lors du monitoring, 95% des personnes jointes avaient mis en œuvre leur projet de réintégration. 97%, donc aussi des personnes ayant abandonné leur projet pour des raisons personnelles ou à cause de la mauvaise situation économique locale, se déclaraient satisfaites des conseils reçus en Suisse avant leur retour.



Monsieur R. est rentré en Iran. L'aide au retour lui a servi à s'acheter une camionnette avec laquelle il livre aux clients les produits d'un supermarché.

Satisfaction de la situation actuelle

Les bénéficiaires étaient en bonne partie des personnes venues seules en Suisse entre 21 et 40 ans. 61% des personnes retournées chez elles venaient soit d'Asie, soit du Proche ou Moyen-Orient (dont quasiment la moitié d'Afghanistan et d'Irak). Un quart provenait d'Afrique subsaharienne, 9% d'Europe orientale et des pays de la CEI, et 5% d'Afrique du Nord. Quant à la nature de l'aide à la réintégration, les différences entre femmes et hommes sont frappantes. Un tiers seulement des femmes ont décidé de créer une micro-entreprise dans l'agriculture

leur pays. 13% des enquêtés, donc aussi des personnes s'étant déclarées contentes de leur situation actuelle, souhaitent émigrer dans un autre pays.

Recommandations d'optimisation

Outre une analyse de la situation actuelle des personnes rentrées chez elles, le rapport de monitoring renfermait des recommandations visant à optimiser l'aide au retour. Il recommande notamment d'étoffer encore et de faire mieux connaître le système de conseil en vue du retour (un quart des enquêtés



Photo: OIM

À son retour en Mongolie, Madame M. a ouvert un salon de beauté grâce à l'aide au retour reçue.

ou le commerce, contre plus de trois quarts des hommes. 40% des femmes et 8% seulement des hommes ont opté pour une aide au logement (location ou acquisition). Seules des femmes ont suivi un projet de réintégration lié à l'éducation/formation (11%). Les bénéficiaires ont été 7% à obtenir une aide médicale. Tous les autres ont pu consacrer l'aide reçue à leurs recherches d'un nouvel emploi ou ont reçu une aide pour couvrir certains besoins de base à leur retour.

Le rapport recommande d'étoffer encore et de faire mieux connaître le système de conseil en vue du retour.

Plus de la moitié des personnes ont décidé de repartir dans leur pays d'origine après moins d'un an d'absence, et un quart directement depuis leur centre d'enregistrement et de procédure. Les principales raisons du départ étaient des motifs personnels ou familiaux (53%), ou une décision négative en matière d'asile (41%). Lors de la visite de monitoring, 91% des personnes rentrées chez elles s'estimaient satisfaites de leur situation actuelle. Les 21 mécontents ont invoqué des difficultés financières ou la situation politique ou sécuritaire de

ayant appris l'existence de l'aide au retour volontaire par un proche). Il est également suggéré que les bénéficiaires aient accès, avant de créer leur propre société, à des formations en micro-entrepreneuriat (business training).

Les résultats globalement très bons soulignent l'importance de l'aide au retour. Mais le rapport montre encore que la réussite ne dépend pas uniquement de l'aide au retour, mais tient beaucoup aussi à la situation personnelle (soutien de la famille, réseaux professionnels, formation, etc.), ainsi que du contexte sociopolitique et économique du pays d'origine. Il serait donc souhaitable que les projets de réintégration tiennent encore mieux compte de ces facteurs, et que les montants alloués permettent des investissements plus conséquents.

Jurisprudence

Érythréens assujettis au service national: renvoi licite

Le Tribunal administratif fédéral maintient sa ligne dure envers les demandes d'asile de ressortissants érythréens. Dans sa décision actuelle, il juge licite le renvoi de personnes astreintes au service national.

L'arrêt de référence de juillet 2018 concerne le recours d'un Érythréen ayant quitté son pays en 2014, avant sa majorité et sans avoir reçu d'ordre de marche ni avoir eu le moindre contact avec les autorités militaires. Il clarifie en particulier la question de la licéité d'un renvoi des personnes érythréennes astreintes au service national.

Service national = travail forcé?

Dans un arrêt rendu en août 2017, le Tribunal administratif fédéral (TAF) avait uniquement examiné si des motifs s'opposent au renvoi des personnes n'étant pas astreintes au service national (femmes mariées, personnes ayant quitté l'Érythrée à 25 ans ou plus tard, ressortissants s'étant déjà acquittés de leur obligation de servir, personnes ne risquant pas d'être enrôlées pour d'autres raisons). On considérait depuis lors que l'exécution d'un renvoi est exigible et licite en pareil cas. Mais il restait à déterminer si une incorporation ultérieure dans le service militaire ou national enfreint l'interdiction du travail forcé (art. 4, par. 2, CEDH), et si à leur retour les personnes astreintes au service national couraient un risque sérieux d'emprisonnement, et par là même de traitement inhumain (art. 3 CEDH). Dans son arrêt actuel, le TAF juge que non et

Un possible enrôlement ultérieur dans le service national ne s'oppose pas à l'exécution du renvoi.

considère comme admissible le renvoi de requérants d'asile érythréens. À la demande des médias, le tribunal a fait savoir qu'actuellement, 643 cas similaires de requérants d'asile érythréens sont en suspens, dont la plupart s'exposent ainsi à une décision d'asile négative.

Le TAF admet dans son arrêt actuel que l'obligation d'accomplir pour le compte de l'État un travail très peu rémunéré et d'une durée imprévisible, à l'instar du service national érythréen, constitue une charge disproportionnée. Or cette réalité n'empêcherait pas en soi l'exécution du renvoi. Selon la Com-

mission européenne des droits de l'homme, l'exécution d'un renvoi n'est interdite qu'en cas de «risque sérieux d'une violation flagrante de l'interdiction du travail forcé», rappelle le TAF, pour qui un tel risque n'existe pas dans le cas d'espèce. Les conditions du service national érythréen ne sauraient être qualifiées pour lui de violation flagrante de l'interdiction du travail forcé: pour comprendre la durée du service, soit entre cinq et dix ans, il faudrait la replacer dans le contexte du système économique érythréen socialiste et de sa doctrine axée sur l'autonomie («self reliance»). Concrètement, les citoyens sont appelés à construire l'avenir de l'Érythrée indépendamment des aides et investissements extérieurs, notamment en s'acquittant de tâches d'utilité publique dans le cadre du service national.

Mauvais traitements et abus sexuels

Le tribunal juge problématiques les conditions du service national. Il se dit convaincu que durant la formation de base aussi bien que pendant le service armé, des abus sont commis et que de jeunes femmes sont victimes d'agressions sexuelles. Or à ses yeux, on ne saurait parler de mauvais traitements et d'abus

Accord de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Le 9 juillet 2018, l'Érythrée et l'Éthiopie ont signé un accord de paix mettant fin à la situation de «no war no peace», qui perdurait depuis l'armistice de 2000. Le conflit avec l'Éthiopie servait jusqu'ici d'argument à l'inamovible président Afewerki pour imposer à la population un service national de durée indéterminée. Il perd sa raison d'être avec cet accord, qui pourrait avoir des conséquences pour le service national érythréen, et donc pour les requérants d'asile originaires de ce pays. De tels effets sont toutefois difficiles à estimer et de l'avis des experts, la situation des droits de l'homme ne va pas s'améliorer dans un proche avenir. À la place, des bouleversements régionaux sont à craindre, avec de violents affrontements ou des représailles. Il se pourrait toutefois selon Magnus Treiber, grand connaisseur de l'Érythrée, que les politiciens européens enjolivent la situation afin de durcir leur politique d'asile: «Les États européens et les États-Unis vont dire beaucoup de bien de la situation en Érythrée, comme si les motifs de fuite légitimes n'étaient plus d'actualité. Or la réalité est bien différente. Le bilan des droits de l'homme n'a pas changé et n'est pas près de le faire. C'était déjà le cas en 2016 où, suite à une fact finding mission, les autorités suisses avaient conclu à une amélioration du bilan des droits de l'homme. Rien n'avait pourtant changé en dehors d'une offensive de charme du régime», a récemment expliqué dans une interview l'expert qui interviendra au cours Horizonte du 13 décembre prochain.



Interview avec Magnus Treiber sur Watson (en allemand):
<https://bit.ly/2MbZJKI>

sexuels systématiques. Le tribunal nie ainsi toute violation de l'art. 3 CEDH, en vertu duquel «nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants». Faute de mauvais traitements et d'abus sexuels généralisés, la réalisation de renvois volontaires doit être considérée comme licite et raisonnablement exigible.

Sources contradictoires

«Il n'est pas possible de chiffrer précisément la durée moyenne du service, mais on peut considérer qu'elle oscille entre cinq et dix ans, voire plus dans des cas d'espèce». Cette affirmation et d'autres tout aussi vagues figurant dans l'arrêt du TAF montrent la fragilité de ses sources. Lui-même reconnaît expressément qu'il est difficile de connaître la situation qui prévaut dans le service national érythréen. Ainsi, le tribunal souligne le peu de fiabilité des informations tirées des voyages de reconnaissance («fact finding missions») soumis au contrôle du gouvernement érythréen. L'indépendance de l'information

Le tribunal reconnaît expressément qu'il est difficile de connaître la situation qui prévaut dans le service national érythréen.

n'est pas non plus garantie dans le cas des diplomates ou du personnel d'institutions internationales en poste en Érythrée. Et comme même les rapports des organisations internationales de défense des droits de l'homme ne sont pas au-dessus de tout soupçon, toutes les sources sont problématiques. D'où la question de savoir comment le TAF est parvenu à ses conclusions, et si le durcissement du climat politique n'y est pas pour quelque chose. En outre, l'arrêt parle explicitement des renvois exigibles et licites de personnes retournant volontairement chez elles. Mais des indices montrent que la Suisse cherche à négocier au plus vite un accord de réadmission avec l'Érythrée (voir encadré), et donc qu'à moyen terme des changements sont à prévoir dans le domaine des renvois sous la contrainte.

■ Arrêt TAF E-5022/2017

International

L'Europe poursuit sa politique de fermeture

Le Sommet européen sur la politique migratoire s'est tenu à la fin juin à Bruxelles. À cette occasion, des discussions ont eu lieu en Europe, mais aussi en Mauritanie, sur la gestion des flux migratoires.

Les décisions que la Commission européenne a présentées au public à la fin juin, un vendredi matin, n'étaient ni particulièrement novatrices ni détaillées: les frontières extérieures de l'UE seront mieux protégées, avec le déploiement de 10 000 gardes-frontières au lieu de 1200 jusqu'ici. Il est également prévu d'héberger les migrants dans des centres d'accueil situés hors du territoire européen, où leurs demandes d'asile seront étudiées. Troisième et dernière mesure, des centres contrôlés pour l'accueil des réfugiés seront créés au sein de l'UE.

Crise gouvernementale en Allemagne

La devise est donc de protéger les frontières plutôt que les réfugiés. Or les participants au sommet avaient beau être d'accord à ce sujet, des conflits sont apparus dans les États membres sur les mesures concrètes à apprendre. En Allemagne surtout, où la grande coalition a failli voler en éclat. Le ministre de l'intérieur Horst Seehofer avait menacé avant le sommet d'enfermer les requérants d'asile déjà enregistrés dans un autre État membre dans des centres de transit proches de la frontière autrichienne, avant de les renvoyer directement dans l'État Dublin compétent – au mépris du droit européen. Angela Merkel privilégiait par contre une approche coordonnée avec l'UE et préconisait des accords bilatéraux sur le renvoi des réfugiés. Un «compromis sur l'asile» semble avoir été trouvé. En lieu et place de centres de transit, il est question de centres de transfert où des examens détermineront, dans les 48 heures, l'État

D'où les sarcasmes sur l'«absence fictive d'entrée sur le territoire» – où l'on fait comme si les requérants d'asile n'étaient pas là.

Dublin compétent pour la procédure. D'où les sarcasmes sur l'«absence fictive d'entrée sur le territoire» – où l'on fait comme si les requérants d'asile n'étaient pas là. Une telle mesure ne concernerait que les personnes ayant déjà déposé une demande d'asile dans un autre État membre. À l'exclusion de celles, formant un groupe bien plus nombreux, qui ont simplement été enregistrées dans un autre État de l'UE. Autrement dit, la nouvelle réglementation ne frapperait à l'heure actuelle que 5 à 10 personnes par jour.

Qu'en dit l'Union africaine?

La protection des frontières extérieures a un pendant dans le plan négocié, soit la création de «plateformes de débarquement» dans les pays d'Afrique du Nord et de «centres contrôlés» dans les Balkans. On y acheminerait les personnes secourues en mer pour y examiner leur demande d'asile. Certains pays africains ont déjà clairement signalé leur opposition aux projets de l'UE. Et les discussions du sommet de l'Union africaine (UA) organisé au début de juillet en Mauritanie vont dans le même sens: Paul Kagame, chef d'État rwandais et président de l'Union africaine, a signalé qu'en parlant d'une seule voix, l'Afrique tenait à protéger certains pays de toute pression ou manipulation. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), mentionnée comme partenaire dans les plans européens, s'oppose également à l'ouverture de centres de gestion des demandeurs d'asile à l'étranger. À supposer même que de tels centres voient le jour dans l'UE, l'accueil des réfugiés

Certains pays africains ont déjà clairement signalé leur opposition aux projets de l'UE.

réinstallés reste facultatif. La Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie ont déjà annoncé leur intention de n'accepter aucun réfugié. Ce n'est pas tout: un refus d'entrée dans l'UE sonnerait le glas du droit d'asile.

L'Italie appelle à la solidarité – avec l'Italie

Les pays d'Europe orientale ne sont pas seuls à refuser d'accueillir des réfugiés: l'Italie ne veut plus gérer seule les arrivées de migrants. Giuseppe Conte, premier ministre italien, a lancé un appel à la solidarité – non pas avec les personnes ayant dû fuir leur pays, mais avec l'Italie en tant que pays d'accueil. Tant que l'Europe ne lui apporte pas davantage de soutien, le pays fermera ses ports aux migrants. À l'heure actuelle, l'Italie refuse aux embarcations des organisations internationales tout accès à ses ports, mais menace d'étendre cette mesure aux missions internationales de protection des frontières et de sauvetage. Depuis le début du mois d'août, un navire privé patrouille à nouveau devant les côtes libyennes: l'Aquarius, affrété par SOS MÉDITERRANÉE et Médecins sans frontières. On ignore encore dans quel port l'Aquarius débarquera les rescapés de la prochaine opération de sauvetage en mer.

Travail & Formation

Suppression de la procédure d'autorisation au 1^{er} janvier 2019

Depuis longtemps déjà, des voix s'élèvent pour demander la suppression de l'obligation faite aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus d'obtenir une autorisation pour exercer une activité lucrative. Suite à l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, la procédure d'autorisation aurait dû être remplacée par une simple procédure d'annonce en été 2018. Comme le Conseil fédéral n'a adopté les modifications d'ordonnances qu'à la mi-août, les changements n'entreront en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2019. Jusqu'à la fin de l'année, les personnes admises provisoirement et les réfugiés reconnus restent donc obligés de soumettre à chaque fois une demande de prise d'emploi et d'attendre, pour leur entrée en fonction, d'avoir reçu le feu vert des autorités.

Caritas Berne Insertion

Le réseau d'emplois FlicFlac devient Caritas Berne Insertion. Ce nom recouvre désormais les diverses offres d'insertion de Caritas Berne. Grâce à une structure modulaire, les offres sont perméables, et les participants bénéficient d'un soutien adapté à leurs besoins. Outre des stages pratiques, le portefeuille inclut des activités de détection du potentiel, un service de placement et un jobcoaching avant et après la recherche d'emploi.

Un nombre limité de postes subventionnés par le canton restent proposés aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus pour des stages pratiques. Une fois le contingent épuisé, les stages doivent être financés par le service d'aide sociale compétent, qui fournira à cet effet une garantie de prise en charge des coûts. Des coûts de 1500 francs par paquet de 10 heures sont à prévoir pour les modules «Identification du potentiel», «Placement» et «Coaching on the job». Par ailleurs, l'offre Caritas Perspektive continue d'être intégralement subventionnée et donc gratuite pour les services sociaux.



www.caritas-bern.ch/arbeitsintegration

Statistique

Les réfugiés dans le monde et en Suisse

Le nombre de personnes déplacées de force a de nouveau augmenté l'année dernière, comme le montrent les derniers chiffres du HCR. Par contre, le nombre de réfugiés nouvellement arrivés a chuté – en Suisse comme ailleurs en Europe, signe que la politique de verrouillage des frontières fonctionne.

Plus de 68,5 millions de personnes étaient réfugiées dans le monde en 2017, selon le HCR qui parle de «déplacements forcés». Soit 3 millions de personnes de plus qu'en 2016. Autrement dit, plus de 44 000 individus sont déracinés par jour. Parmi ces personnes figurent 40 millions de déplacés internes, 25,4 millions de réfugiés HCR ou UNRWA, et 3,1 millions de requérants d'asile.

Plus de réfugiés – moins de demandes d'asile

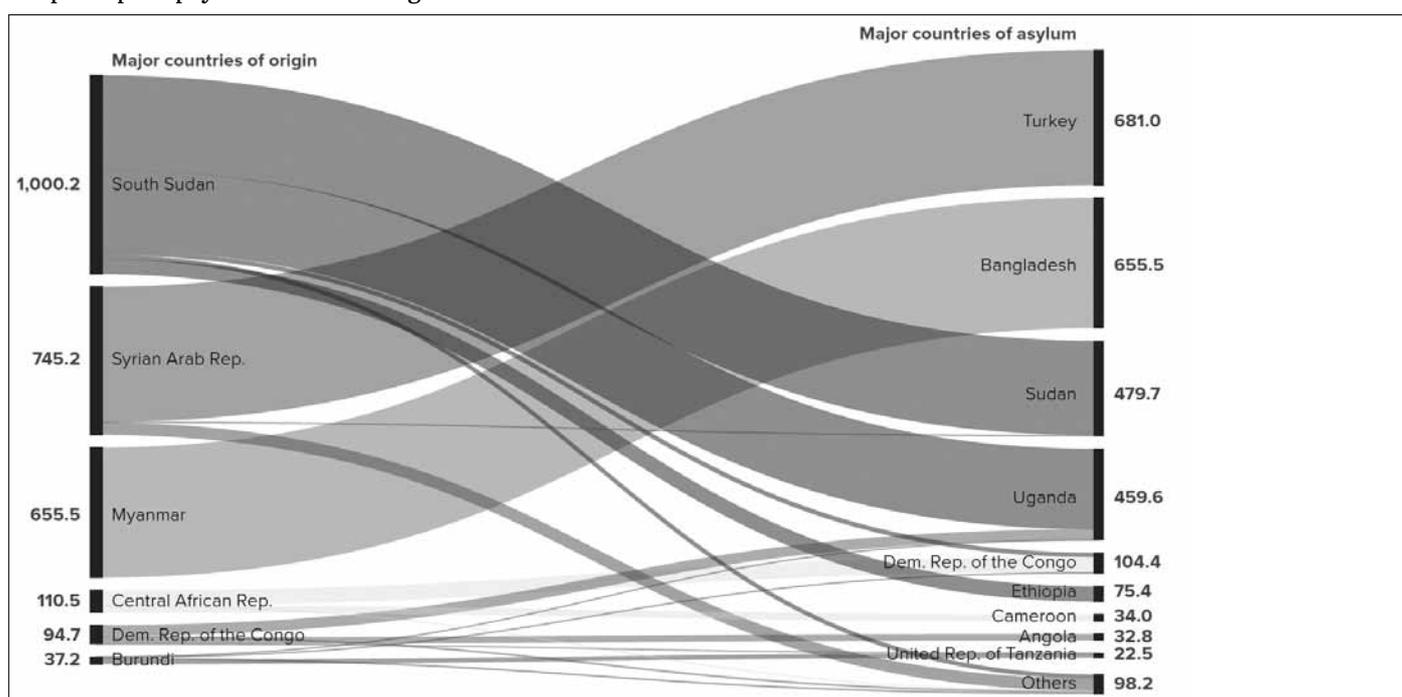
Plus des deux tiers de ces personnes proviennent de cinq pays seulement: la Syrie, l'Afghanistan, le Soudan du Sud, le Myanmar et la Somalie. Alors que le nombre de déplacés internes et de réfugiés HCR/UNRWA est en hausse, les demandes d'asile, qui concernent surtout les nations industrialisées, ont reflué: en 2017, on estime que 1,9 million de demandes d'asile ont été déposées dans le monde, contre 2,5 millions encore en 2015. Les principaux pays d'accueil de réfugiés en valeur absolue res-

tent la Turquie, le Pakistan, l'Ouganda, le Liban et l'Iran. Quant aux requérants d'asile, leurs principaux pays d'accueil ont été les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie, la Turquie et la France. Le cas allemand montre de manière exemplaire l'efficacité de la politique de verrouillage des frontières déployée par l'Europe ces dernières années: alors qu'en 2016 l'Allemagne enregistrait encore 722 400 demandes d'asile, leur nombre avait chuté à 193 300 en 2017.

Situation en Suisse

En Suisse aussi, la décreue des demandes d'asile s'est poursuivie. Au premier semestre 2018, le nombre de demandes d'asile a diminué de plus de 14 % par rapport à la même période de l'année précédente. L'Érythrée reste le principal pays de provenance des requérants d'asile, encore que les demandes résultent le plus souvent de la naissance d'enfants ou de regroupements familiaux. Le taux de protection, soit le nombre de requérants d'asile reconnus comme réfugiés ou ayant obtenu l'admission provisoire, a légèrement progressé par rapport à la même période de l'année précédente pour atteindre 60,5%. Le recul des demandes d'asile a notamment conduit le canton de Berne à fermer des centres d'hébergement collectif. Entre-temps, les centres d'hébergement d'urgence souterrains n'accueillent plus aucun requérant et relèvent en partie de la réserve stratégique. À l'heure actuelle, les services d'aide sociale en matière d'asile exploitent encore 22 centres d'hébergement collectif dans le canton, dont trois pour requérants d'asile mineurs non accompagnés.

Global Trends Report 2017: <https://bit.ly/2y1lUgX>
 Statistique commentée de l'asile, 2e trimestre 2018: <https://bit.ly/2L39mq6>
 Liste des centres d'hébergement collectif: <https://bit.ly/2PfHuCC>



Principaux pays d'origine et d'accueil en 2017 (nombre de réfugiés en milliers). La grande majorité des personnes récemment déracinées ont trouvé refuge dans les pays voisins (source: HCR, Global Trends Report 2017).

Brèves infos

Politique

Procédures d'asile accélérées dès le 01.03.2019

Les nouvelles procédures d'asile accélérées seront définitivement introduites au 1er mars 2019. Le Conseil fédéral a adopté au début de juin le dernier des trois paquets pour la mise en œuvre des nouvelles procédures d'asile. Toute demande d'asile déposée après cette date sera traitée selon les nouvelles règles de procédure et les requérants seront hébergés dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) nouvellement créés. L'emplacement des quatre CFA de la région Suisse romande est entre-temps connu: Boudry (NE), Chevrières (FR), le Grand-Saconnex (GE) et Vallorbe (VD). Les négociations ne sont pas encore terminées dans les autres régions.

Scrutins sur l'aide sociale (en matière d'asile)

Le projet populaire portant sur la révision de la loi cantonale sur l'aide sociale a abouti. Fort de ses 16 000 signatures, soit beaucoup plus que les 10 000 nécessaires, le comité «Aide sociale efficace» a déposé son projet populaire à la mi-août. Le peuple bernois aura ainsi bientôt son mot à dire sur les coupes prévues dans l'aide sociale.

La collecte de signatures pour le nouveau référendum de l'UDC contre le crédit pour l'octroi de l'aide sociale aux requérants d'asile a également abouti. Un peu plus que les 10 000 signatures nécessaires ont été récemment déposées à la Chancellerie d'État. Si le Conseil-exécutif déclare que le référendum a officiellement abouti, les citoyens bernois seront appelés à se prononcer sur la question en novembre déjà.

Ville de Berne

Prix d'intégration de la Ville de Berne

La Ville de Berne a décerné pour la 15e fois son prix d'intégration. Il récompense cette année le club de basket-ball BC Femina Bern. Par ailleurs, son prix d'encouragement va à Kreativ_AsyL. BC Femina Bern propose aux filles et aux jeunes femmes, depuis plus de 60 ans, des entraînements de basket. Les jeunes joueuses – dont des migrantes et des requérantes d'asile – reçoivent dans le cadre d'un modèle de parrainage une personne de confiance qui les assistera au-delà de la vie associative. Quant à l'initiative «Kreativ_AsyL» lancée par des artistes du PROGR, elle offre à des artistes ayant dû fuir leur pays un cadre de travail et les aide à tisser des contacts au sein de la scène artistique bernoise. Le prix d'intégration était décerné cette année pour la dernière fois.

 www.bcfeminabern.ch
www.kreativ-asyL.ch

Santé

Dessin animé sur la santé psychique

Santé bernoise a produit un film explicatif sur le thème de la promotion de la santé psychique. Le dessin animé «Prenez soin de vous!» existe dans huit langues, dont l'arabe, le turc et l'albanais, afin d'atteindre aussi les groupes-cibles vulnérables. Le film est consacré aux dix étapes de la santé psychique. Il les présente à travers des situations quotidiennes, ce qui permet à chacun – quelle que soit sa situation de vie, de les comprendre mais aussi de les mettre en pratique. Il s'adresse toute particulièrement aux mères et aux pères, les encourageant à veiller sur leur santé psychique et les rendant attentifs au lien étroit existant entre elle et celle de leurs enfants. Le message principal réside dans l'incitation à chercher aide et soutien. Des ateliers seront proposés en octobre sur l'usage pouvant être fait du film au quotidien.

 www.santebernoise.ch/themes/santepsychique

Vidéos explicatives sur les médicaments, l'alcool et le cannabis

Trois vidéos explicatives destinées aux réfugiés expliquent les méfaits d'une consommation à risque de médicaments, de cannabis et d'alcool. Ces vidéos de 90 secondes existent en allemand, anglais, arabe, dari et tigrinya.

 <https://www.hls-online.org/aktuelle-meldungen/erklavideos-fuer-gefuechtete>

Intégration

«IntegrationsBrücke» pour arabophones ou kurdophones

Quiconque a dû fuir son pays se heurte au quotidien à beaucoup d'obstacles ou de problèmes. Les barrières linguistiques constituent un des principaux défis à relever pour se procurer les informations utiles à l'intégration. Et il n'existe guère d'offre de conseil et d'information dans la langue du pays d'origine pour les réfugiés arabophones ou kurdophones, dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années. Le centre IntegrationsBrücke vise à combler cette lacune, en proposant notamment des informations et des conseils sur les thèmes liés à l'intégration et en aidant son public-cible à compléter les formulaires ou à gérer sa correspondance. Situé au Viktoriarain 12 à Berne, il est ouvert le jeudi de 15h00 à 19h00.

 www.freiwilligeviktoriam.ch/index.php/integrationsbruecke

«Balades pour tous»

isa Berne invite à nouveau toute personne aimant la marche et intéressée – indigène ou migrante, réfugiée, etc. – à des balades communes. Ces excursions devraient permettre aux participants de faire de nouvelles découvertes, d'apprécier la nature et de mettre en pratique les connaissances d'allemand fraîchement acquises. Trois balades sont prévues entre septembre et novembre. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer directement à l'adresse wandern@isabern.ch.

 www.isabern.ch/projekte

Judo et Hip Hop pour jeunes réfugiés

L'association Bernvenuto organise désormais une fois par semaine un entraînement de judo pour les jeunes réfugiés dès l'âge de 10 ans. Les cours gratuits ont lieu le vendredi à 16h30. Le point de rencontre se trouve devant le magasin Loeb. Le groupe de danse Hip Hop, qui se réunit les samedis après-midi, est toujours actif.

 www.bernvenuto.ch/judotraining

Faites connaître votre offre

Votre nouvelle offre gagnerait à être publiée ici. Notre rubrique Brèves infos signale régulièrement de nouvelles offres ou manifestations relevant du domaine de l'asile. Le prochain délai de clôture rédactionnelle sera le **9 novembre 2018**.

 Contact: lisa.schaedel@kkf-oca.ch

Événements

10e anniversaire de l'ODAE – OBJECTION!

L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) célèbre ses 10 ans par une petite fête. Ce soir-là, de jeunes artistes «Spoken Word» déclameront des histoires de personnes en fuite, leur parcours et leur vie en Suisse. Le groupe «Nobody Reads» assurera l'accompagnement musical de la soirée. Elle aura lieu vendredi 21 septembre dès 18h00 au Progr à Berne.

 www.beobachtungsstelle.ch

Formation

voCHabular – matériel d'auto-apprentissage du (suisse-)allemand

voChabular est une association de bénévoles, qui met au point un matériel gratuit d'auto-apprentissage (livre et application) du bon allemand et du suisse-allemand, pour faciliter aux nouveaux arrivants leur adaptation au quotidien suisse. Des exemplaires de cet ouvrage qui paraîtra en arabe, persan (dari) et anglais peuvent déjà être réservés. Il s'adresse en premier lieu aux personnes venues par la filière de l'asile et ne coûte rien à ce groupe cible. La livraison aura lieu en octobre.

 www.vochabular.ch

**Office de consultation
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55
3008 Berne

tel. 031 385 18 11
fax 031 385 18 17

info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch